

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 5 – 7 février 2003

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2003/6-A/1
18 décembre 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— NÉPAL 10058.2

Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal

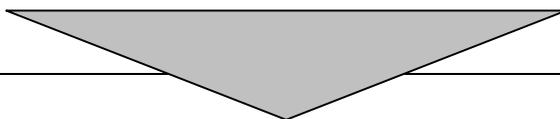
Nombre de bénéficiaires	103 850
Durée du projet	12 mois (1er juillet 2003–30 juin 2004)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	8 641 556
Coût total des produits alimentaires	5 557 247

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur p.i. du Bureau régional
pour l'Asie (ODB):

M. K. Oshidari

Attaché de liaison principal, ODB:

M. K. Sato

tél.: 066513-2383

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Les réfugiés bhoutanais ont commencé à affluer dans l'est du Népal en 1990, alors que le Bhoutan avait mis en application pendant la seconde moitié des années 80 des lois restrictives en matière d'immigration et de nationalité. En 1993, plus de 80 000 réfugiés se trouvaient déjà au Népal. En 1992, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM ont engagé, à la demande du Gouvernement népalais, une opération pour fournir des abris, des produits alimentaires et d'autres formes d'aide aux réfugiés installés dans les sept camps. Les personnes arrivées avant 1993 ont obtenu le statut de réfugié, mais ensuite le nombre de nouveaux arrivants, admis chaque année, a été extrêmement limité. En juin 2002, l'effectif total inscrit dans les camps était de 101 617 personnes.

Pour identifier les besoins des réfugiés, des missions d'évaluation conjointes PAM/HCR ont été organisées régulièrement dès le début; la dernière mission a eu lieu en août 2002 et la présente phase de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) s'appuie sur ses constatations.

La mission a constaté que le processus bilatéral de vérification et la recherche de solutions durables ne progressait plus. L'équipe de vérification conjointe a terminé les interviews avec les résidents du camp de Khudunabari (12 090 personnes représentant 1 933 familles) le 14 décembre 2001. Parmi les participants à cette opération, un sentiment de déception a succédé à l'optimisme prudent de l'année dernière. En l'absence de résultats du processus de vérification de Khudunabari et de progrès politiques, l'espoir de solutions durables reste lointain.

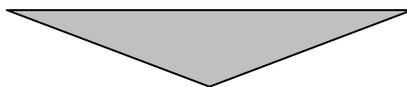
La mission a constaté que les camps continuent d'être bien gérés et qu'aucun problème opérationnel important ne se pose. Cependant, faute de solutions durables, les réfugiés sont toujours tributaires de l'aide extérieure pour survivre et il est évidemment nécessaire de poursuivre le soutien humanitaire. Il ne semble pas y avoir de problèmes nutritionnels graves de sorte que l'aide du PAM restera au même niveau que pendant la phase précédente.

L'aide alimentaire fournie au titre de cette IPSR a principalement pour rôle de permettre aux réfugiés inscrits de couvrir leurs besoins nutritionnels de base, grâce à un programme de distribution générale de rations et à un programme ciblé d'alimentation complémentaire associés à la fourniture de produits alimentaires ou autres par le HCR. Le PAM appuie des activités supplémentaires comme les jardins familiaux et la formation professionnelle, afin de renforcer l'autonomie et les compétences des femmes et des réfugiés vulnérables.

Cette phase couvre 103 850 réfugiés, ce chiffre est fondé sur l'effectif de 101 617 réfugiés inscrits en juin 2002 et sur un taux de croissance annuel projeté de 1,45 pour cent.



Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR Népal 10058.2—"Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal" (WFP/EB.1/2003/6-A/1).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte de la crise

⇒ *Contexte national*

1. Le Népal, qui fait partie des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à déficit vivrier, compte 23,2 millions d'habitants; le produit national brut par habitant y est légèrement supérieur à 200 dollars E.-U. La moitié de la population vit dans les plaines méridionales proches de la frontière avec l'Inde qui ne représentent que 23 pour cent du territoire national. Le Népal est classé au 129ème rang sur 162 pays dans l'Index publié dans le Rapport sur le développement humain 2001 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
2. D'après l'enquête de 1996 sur le niveau de vie, 42 pour cent des habitants ont un apport alimentaire inférieur à 2 250 kilocalories par jour; les femmes et les enfants pauvres des zones rurales constituent les groupes les plus vulnérables. La mortalité maternelle atteint 540 pour 100 000 naissances vivantes¹ et la mortalité des enfants de moins de 5 ans 118 pour 1 000².
3. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural. Les paysans pratiquant l'agriculture de subsistance représentent 80 pour cent de la population et 45 des 75 districts du Népal accusent un déficit vivrier. Dans les régions à excédent alimentaire du Terai, l'insécurité alimentaire tient aux problèmes d'accès et d'utilisation; dans les contreforts et les montagnes, l'insécurité alimentaire présente des aspects multiples.
4. Depuis le milieu des années 90, des groupes maoïstes poursuivent une insurrection de plus en plus violente qui n'a pas eu d'effet immédiat sur l'IPSR, mais il est à craindre que les conflits de priorités limitent la capacité du gouvernement à trouver une solution durable pour les réfugiés.

⇒ *Les réfugiés bhoutanais*

5. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à affluer dans l'est du Népal vers la fin de 1990. Le Gouvernement bhoutanais, craignant que les habitants du sud du pays d'ethnie népalaise qui représentent une partie importante de la population, ne se rallient au mouvement démocratique de la région, a appliqué des lois restrictives en matière d'immigration et de nationalité pendant la deuxième moitié des années 80. En 1993, plus de 80 000 réfugiés se trouvaient au Népal. En 1992, le HCR et le PAM ont commencé à fournir des abris, des vivres et une aide non alimentaire aux réfugiés installés dans les sept camps, à la demande du Gouvernement népalais. Les personnes arrivées avant 1993 se sont vues accorder le statut de réfugié mais ensuite, seulement un très petit nombre de nouveaux arrivants a été admis chaque année. En juin 2002, l'effectif total des réfugiés inscrits dans les camps était de 101 617 personnes.
6. Les camps sont situés dans la région fertile et fortement peuplée du Terai, dans deux districts qui comptent 1,5 million d'habitants au total, et sont classés parmi les dix

¹ Enquête sur la santé familiale, 1996, référence du Rapport sur le développement humain 2002.

² Rapport annuel, Département des services de santé, 2000/2001.



districts (sur 75) les plus favorisés du pays³. Le Terai attire les travailleurs venant des contreforts et des régions montagneuses pauvres, de sorte que la terre et les possibilités d'emplois limitées subissent de fortes pressions et qu'il existe des îlots d'extrême pauvreté. Des tensions se produisent donc entre les réfugiés et la population d'accueil.

7. Le Népal n'a pas signé la Convention sur les réfugiés de 1951. Les réfugiés sont considérés comme des étrangers sans aucun droit politique et ne peuvent ni exercer une activité lucrative ni accéder à la propriété immobilière. La politique de refus de l'intégration pratiquée par le gouvernement limite l'accès des réfugiés aux activités économiques locales. Toutefois, les réfugiés jouissent de la liberté d'association et ont constitué plusieurs organisations politiques.

⇒ Solutions durables

8. Les négociations entre le Népal et le Bhoutan ont commencé en 1993. En mars 2001, à l'issue de plusieurs séries de réunions, l'équipe conjointe de vérification a entrepris de vérifier la situation des résidents du camp de Khudunabari. À cette fin, des fonctionnaires du Bhoutan et du Népal ont organisé des interviews avec les familles pour décider de leur classification dans une des quatre catégories ci-après: citoyens non bhoutanais, Bhoutanais ayant quitté volontairement leur pays, Bhoutanais expulsés de force et délinquants.
9. Le 14 décembre 2001, l'équipe a terminé les interviews avec les 12 090 personnes constituant 1 933 familles qui résidaient dans l'un des camps⁴.
10. Le processus de vérification bilatéral et la recherche de solutions durables ont ensuite marqué le pas; les entretiens au niveau ministériel prévus pour le début de 2002 ont été remis à une date indéterminée.
11. Faute de résultats du processus de vérification de Khudunabari et de progrès politiques, le calendrier, les modalités et la portée des solutions à long terme potentielles restent bien incertains.

Analyse de la situation

12. En août 2002, une mission d'évaluation conjointe PAM/HCR a réévalué les besoins des réfugiés dans les camps en mettant l'accent sur la gestion, les approvisionnement alimentaires, la santé, la nutrition, les conditions de vie, les services d'éducation, les activités complémentaires, les relations entre les réfugiés et la population locale et les progrès accomplis vers des solutions durables. Elle a également évalué les niveaux de l'aide alimentaire requise à l'avenir.
13. Il y a eu concertation avec le gouvernement, le PAM, le HCR et les organisations non gouvernementales partenaires d'exécution, à tous les niveaux. Des visites ont eu lieu dans cinq camps. Des échanges de vues ont été organisés avec les comités de gestion des camps, les secrétaires des camps, le personnel des services de santé et le Forum des femmes réfugiées; la mission a vu des délégations d'autres camps et interrogé des individus réfugiés et des familles; des réunions ont eu lieu avec le gouvernement, les partenaires d'exécution et les principaux donateurs pour établir un bilan des travaux. Les constatations de la mission servent de base à la présente phase de l'IPSR.

³ Indicateurs de développement, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes/*Netherlands Development Organization (ICIMOD/SNV)*, 1997.

⁴ Chiffres enregistrés par l'Unité de coordination, pour les réfugiés, service du bureau de district principal, relevant du Ministère des affaires intérieures, décembre 2001.



14. Entre janvier 1992 et juin 2003, le PAM aura engagé 78 millions de dollars pour l'aide alimentaire, ce qui représente 204 556 tonnes de produits. À la fin de 2003, le HCR aura affecté 44 millions de dollars aux programmes de soins et d'entretien et 2,5 millions de dollars à des projets de relèvement des communautés locales dans les régions accueillant des réfugiés.
15. L'aide directe aux réfugiés bhoutanais se chiffre en moyenne à 115 dollars par personne pour l'année en cours.

⇒ *Organisation de la gestion des camps*

16. C'est le Ministère des affaires intérieures du Népal qui est responsable des camps par le truchement de l'Unité de coordination pour les réfugiés de Jhapa qui dirige les inscriptions et les transferts d'un camp à l'autre et délivre les autorisations de voyage. Les règlements approuvés par le gouvernement constituent la base de l'administration des camps.
17. La gestion quotidienne est confiée pour l'essentiel aux réfugiés encadrés par les contrôleurs, l'appui technique et logistique étant assuré par le HCR, le PAM et d'autres organisations.
18. Chaque camp élit une fois par an un comité de gestion du camp qui se compose d'un secrétaire et de son adjoint, d'un contact pour les femmes, de chefs de secteur et de sous-secteur. Il existe six principaux sous-comités: i) administration, chargée de la coordination avec les Nations Unies, le gouvernement et les organisations partenaires; ii) services de projet qui s'occupent de l'entretien; iii) distribution qui mobilise des volontaires pour distribuer les produits d'aide; iv) services sociaux qui coordonnent les activités en faveur des groupes vulnérables; v) santé, qui favorise l'autogestion des réfugiés dans le secteur de la santé; vi) enfin, conseil qui règle les différends entre réfugiés. Bien que la représentation égale des deux sexes au sein des comités de gestion des camps n'ait pas été prévue dans les directives concernant les élections, les femmes représentaient 32 pour cent des membres en 2002. Le Forum des femmes réfugiées qui bénéficie du soutien du HCR et du PAM continue de travailler à sensibiliser les réfugiés à l'équité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Le PAM s'efforce d'accroître le pourcentage de femmes faisant partie des comités de gestion des camps ou occupant d'autres positions de responsabilité, afin d'atteindre ses objectifs de politique d'équité entre les sexes.
19. Plusieurs organisations de réfugiés participent à la livraison de l'aide aux camps. Le Forum des femmes réfugiées organise des activités de formation professionnelle et des activités lucratives pour les femmes et les familles vulnérables. L'Organisation BRAVVE (réfugiés bhoutanais venant en aide aux victimes de la violence) aide les individus et les familles vulnérables à renforcer leurs capacités. L'Association bhoutanaise pour la santé (BHA) collabore avec l'Association des médecins d'Asie (AMDA) pour fournir des services sanitaires.

⇒ *Infrastructure des camps: abris, eau et assainissement*

20. Les conditions de vie matérielles des réfugiés répondent à tous les besoins fondamentaux.
21. L'habitation type se compose d'un sol en terre sèche, de murs de bambou et d'un toit de chaume. Il existe une latrine pour deux logements. Un sous-comité de camp surveille l'entretien des habitations et des latrines qui est géré par la Fédération luthérienne mondiale (FLM).



22. La FLM et des réfugiés bénéficiant d'incitations gèrent l'approvisionnement en eau qui est régulier et contrôlé une fois par semaine. La bonne hygiène et le contrôle rigoureux de la qualité de l'eau contribuent au faible taux de morbidité.
23. Tous les camps sont propres et aucun risque sanitaire important n'y est manifeste. Les initiatives des réfugiés jouent un rôle important pour tenir l'environnement propre et confortable.

⇒ Services de santé

24. En janvier 2001, l'AMDA a pris en main la gestion des services de santé des camps, succédant ainsi à l'Organisation Save the Children-Royaume-Uni. Chaque camp possède un centre de santé, un dispensaire de santé maternelle et infantile et un ou deux services de santé de base. Les malades peuvent être envoyés dans des hôpitaux de l'extérieur qu'ils partagent avec la population locale. Les vaccinations sont effectuées tous les mois et couvrent 98 pour cent des enfants âgés de moins de 12 mois.
25. L'Association bhoutanaise pour la santé (BHA), encadrée par l'AMDA, est responsable de la prévention et de la santé publique, notamment du contrôle régulier des enfants de moins de 5 ans pour détecter la malnutrition, et des campagnes de sensibilisation. Près de 70 pour cent des réfugiés subissent un contrôle dans les services de santé de base.

⇒ État nutritionnel et sanitaire des réfugiés

26. La situation sanitaire et nutritionnelle est toujours satisfaisante et stable. Il ne semble pas nécessaire d'élargir les services de santé et de soins fournis par l'AMDA qui sont tout à fait satisfaisants.
27. Les interventions nutritionnelles comprennent la distribution de vitamine A aux jeunes enfants deux fois par an, la fourniture de supplément de fer aux femmes enceintes, la distribution de vermifuge aux écoliers, l'éducation sanitaire et l'alimentation complémentaire.
28. Les taux annuels de mortalité (3,56 pour 1 000) et de natalité (21,7 pour 1 000) dans les camps restent sensiblement inférieurs aux taux nationaux de 11,5 et 35,4 pour 1 000. La mortalité infantile atteint 19,4 pour 1 000 naissances vivantes⁵, soit moins du tiers du taux national de 77,2 pour 1 000⁶. La mortalité maternelle est de 138,6 pour 100 000 naissances vivantes contre un taux national de 540 pour 100 000⁷.
29. L'état nutritionnel des réfugiés est acceptable. D'après l'enquête annuelle sur la nutrition de l'AMDA pour 2002, le taux d'émaciation est de 3,5 pour cent pour l'ensemble des camps et aucun cas grave n'a été signalé. Toutefois, le retard de croissance —rapport taille-âge— touche près de 30 pour cent des enfants, dont 5,7 pour cent de retards graves (classification inférieure à - 3 Z). Cette situation peut s'expliquer par les diarrhées dues aux mauvaises habitudes alimentaires ou aux conditions médiocres de préparation et de manipulation des aliments. Les taux de retard de croissance dans les camps soutiennent favorablement la comparaison avec le taux national (54,1 pour cent) et régional (47,7 pour cent). La poursuite des contrôles de croissance jusqu'à l'âge de 24 mois et

⁵ Tous les chiffres concernant les camps sont extraits des *Rapports mensuels sur la santé et la nutrition* de l'AMDA, 2001.

⁶ Tous les chiffres nationaux à l'exception du taux de mortalité maternelle proviennent du *Rapport annuel 2000/2001* du Département des services de santé.

⁷ Soit trois décès de mères pour 2 163 naissances vivantes.



l'amélioration de la formation de l'éducation sanitaire et de la sensibilisation des mères pourraient contribuer à réduire encore l'incidence des retards de croissance.

30. Le nombre des cas de perlèche causés par une carence en riboflavine (vitamine B2) a baissé depuis 1999 à la suite du lancement du programme d'alimentation complémentaire dans les écoles pendant 78 jours en saison sèche. Les taux de perlèche étaient légèrement moins élevés chez les enfants de famille ayant un jardin familial. D'après l'enquête de 2002, seulement 6,52 pour cent des enfants et 8,69 pour cent des individus examinés dans les dispensaires pendant le premier semestre de 2002 étaient affectés de perlèche contre 19,34 pour cent en 1999. La sensibilisation croissante du personnel de santé et des populations des camps a également contribué à renforcer la lutte contre cette maladie.
31. La carence en thiamine a été diagnostiquée sous forme de cas bénins de béribéri. Les cas graves sont rares et le diagnostic n'est pas confirmé, mais la maladie se diffuserait davantage si les réfugiés ne recevaient plus de riz étuvé car ce produit contient quatre fois plus de thiamine que le riz brut.

⇒ *Impact de la présence des réfugiés sur les communautés locales*

32. La présence de 100 000 réfugiés a un impact mitigé sur les communautés locales des districts de Jhapa et Morang. La vaste opération humanitaire crée des ouvertures économiques importantes dans la région, mais certaines communautés acceptent mal la présence des réfugiés souvent parce que ces derniers leur font concurrence pour les travaux non qualifiés. Même s'il s'agit d'emplois ni officiels, ni réguliers, certains réfugiés réussissent à pénétrer sur le marché local. Les relations entre les réfugiés et les communautés locales restent donc précaires.
33. En 1994, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé le Programme de restauration des secteurs de concentration des réfugiés (RAARP) afin d'atténuer les dégâts infligés à l'environnement par la présence de réfugiés. Ce projet s'est élargi en sept ans pour englober les problèmes écologiques dans les environs des camps et appuyer les initiatives de développement des communautés locales. Depuis 1994, les comités de développement villageois ont reçu 2,5 millions de dollars pour construire ou réparer des routes d'accès près des camps de réfugiés, construire des bâtiments scolaires et des bibliothèques, organiser la formation professionnelle à petite échelle et des programmes de prêts collectifs.
34. Le Programme RAARP, qui a pris fin en mars 2002, ne sera pas prolongé parce qu'il était financé par des crédits de durée limitée qui avaient déjà été renouvelés une fois. Les relations entre les réfugiés et les communautés locales ne se sont pas dégradées depuis l'achèvement de ce programme. Les partenaires d'exécution du HCR (FLM, CARITAS et Société népalaise de la Croix-Rouge-NRCS) ont accordé directement des contributions bilatérales et des activités réduites analogues à celles du programme se sont poursuivies. Les populations locales ont désormais accès aux services et aux programmes offerts aux réfugiés comme la formation professionnelle, les jardins familiaux et les services médicaux.

⇒ *Préoccupations concernant l'environnement et mesures correctives*

35. Des mesures ont été mises en place pour limiter au minimum le préjudice porté à l'environnement par la présence des réfugiés.
36. La gestion des déchets solides et la lutte contre les vecteurs de maladies sont organisées dans les camps pour compléter la construction et l'entretien des latrines familiales. Le système de pompage des eaux souterraines profondes est entretenu régulièrement pour



éviter que les communautés voisines n'épuisent les réserves d'eaux souterraines peu profondes.

37. La distribution régulière de kérosène et le remplacement des fourneaux de cuisine réduisent la consommation de bois comme combustible de sorte qu'il n'est plus nécessaire de ramasser du bois de feu dans les forêts voisines. Des matériaux de construction locaux sont fournis pour entretenir les abris, de sorte que l'invasion des forêts qui préoccupait les communautés locales a été réduite au minimum.
38. Le PAM vend les sacs à produits alimentaires et les bidons d'huile végétale vides pour se procurer des fonds permettant de financer les activités complémentaires dans les camps. Les récipients ne sont pas distribués dans les camps, de sorte que les récipients vides ne causent aucun préjudice à l'environnement.

⇒ **Éducation**

39. L'éducation demeure une activité très importante: plus de 80 pour cent de la population des camps est alphabétisée contre 15-20 pour cent pendant les premières années de l'intervention et presque tous les jeunes savent lire.
40. En mai 2002, 40 944 élèves —52 pour cent de garçons et 48 pour cent de filles— étaient inscrits dans les écoles primaires et secondaires des camps gérés par CARITAS Népal.
41. Dans les camps, l'enseignement suit à la fois les programmes d'études du Bhoutan et du Népal. Les cours ont lieu en anglais.

⇒ **Mécanismes de coordination**

42. Le principal organisme gouvernemental homologue pour l'assistance aux réfugiés est le Ministère des affaires intérieures qui est responsable de la coordination entre les organismes et entre les ministères par le truchement de son unité nationale pour la coordination des affaires concernant les réfugiés au niveau national, et des unités de coordination au niveau des districts. Le Ministère des affaires étrangères est chargé de la coordination de la politique générale, y compris en matière de rapatriement.
43. Des réunions mensuelles de coordination rassemblent à Jhapa tous les partenaires d'exécution et les unités de coordination des réfugiés. Des réunions sectorielles périodiques se tiennent dans les camps pour s'occuper des services sociaux, de la logistique, des infrastructures, de la santé et de la nutrition.
44. Des réunions de coordination rassemblent tous les deux mois les autorités de district, les organismes d'aide et les représentants des camps pour s'occuper des questions d'intérêt immédiat pour les réfugiés. Des réunions entre les institutions et les autorités compétentes ont lieu à Katmandou en fonction des besoins.

Politiques et programmes du gouvernement

45. Le gouvernement a dès le début appuyé les programmes complémentaires du PAM et du HCR et les activités visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés. Il n'autorise pas les réfugiés à chercher un emploi ni à lancer des entreprises à l'extérieur des camps. Cependant, certains réfugiés entrent sur le marché local du travail mais dans des proportions bien moindres que les membres des communautés locales.
46. Depuis 1996–1997, le Gouvernement népalais verse au PAM une contribution annuelle de 100 000 dollars pour l'achat de produits alimentaires et accorde régulièrement des exonérations de droits et de taxes pour les produits achetés sur place ou importés. C'est là



un concours financier important, compte tenu des nécessités prioritaires du gouvernement et du faible développement du pays.

Justification

47. Le Népal ne peut subvenir seul aux besoins des réfugiés bhoutanais.
48. Le PAM a la responsabilité de se procurer des céréales, des matières grasses alimentaires, des légumes secs et d'autres sources de protéines, des aliments mélangés, du sel, du sucre et des biscuits riches en vitamines pour les programmes d'alimentation. Le HCR est chargé pour sa part de mobiliser des produits frais, des épices, du thé, du lait en poudre et à usage thérapeutique, du combustible et des articles non alimentaires.
49. La politique hostile à toute participation des réfugiés à l'économie locale adoptée par le gouvernement les rend lourdement tributaires de l'aide alimentaire ou autres et ne leur laisse guère de possibilités de compléter les rations fournies par le PAM, le HCR et d'autres organisations.

STRATÉGIE DE REDRESSEMENT

Besoins des bénéficiaires: aide alimentaire nécessaire

50. La mission de 2002 a recommandé de maintenir les rations alimentaires journalières au niveau indiqué au tableau 1. Le nombre de réfugiés appelés à bénéficier de la distribution générale s'établit à 103 850; celui des membres des groupes vulnérables bénéficiant d'une alimentaire complémentaire à 3 500 et celui des enfants recevant une alimentation complémentaire à l'école à 42 000 écoliers pendant 78 jours d'école en la saison sèche (janvier à mai).

**TABLEAU 1: COMPOSITION DES RATIONS ALIMENTAIRES JOURNALIÈRES
(en grammes)**

Produit	Ration générale	Ration complémentaire centre de santé	Ration complémentaire scolaire
Riz (étuvé)	410	–	–
Légumes secs	60	–	–
Huile végétale	25	10	–
Mélange blé/maïs-soja (enrichi)	–	80	25
Sucre	20	15	7
Sel (iodé)	7,5	–	–
Légumes frais (fournis par le HCR)	100	–	–
Lait écrémé en poudre* (fourni par le HCR)	–	40*	–

*Lait écrémé en poudre fourni à 350-400 enfants souffrant de malnutrition par mois sur 3 500 bénéficiaires d'alimentation complémentaire dans les centres de santé.

51. La ration alimentaire de base du PAM représente 1 980 kilocalories par personne et par jour (dont 41 grammes de protéines et 27 grammes de matières grasses) alors que la ration minimum journalière recommandée est de 2 100 calories. Le solde est fourni par les



aliments complémentaires du HCR et les mécanismes de survie très limités dont disposent les réfugiés.

52. Les besoins alimentaires de cette IPSR de 12 mois sont indiqués au tableau 2 ci-dessous. Pour le PAM, les besoins totaux se montent à 20 044 tonnes de produits alimentaires de base et complémentaires.

TABLEAU 2: BESOINS TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES (en tonnes)

Produit	Ration générale	Ration complémentaire centre de santé	Ration complémentaire scolaire	Total
Riz (étuvé)	15 541			15 541
Légumes secs	2 274			2 274
Huile végétale	947	13		960
Mélange blé/maïs-soja (enrichi)		102	82	184
Sucre	758	19	23	800
Sel (iodé)	285			285
Total partiel				20 044
Légumes frais (fournis par le HCR)	3 790			3 790
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)		6*		6

*Les besoins de lait écrémé en poudre sont calculés sur la base d'un effectif projeté de 400 enfants atteints de malnutrition par mois sur 3 500 bénéficiaires d'une alimentaire complémentaire dans les centres de santé.

Le rôle de l'aide alimentaire

53. L'aide alimentaire fournie dans le cadre de cette IPSR vise principalement à aider les 103 850 réfugiés vivant dans les camps à subvenir à leurs besoins nutritionnels de base grâce à la fourniture d'une ration générale et à des programmes ciblés d'alimentation complémentaire. Les produits du PAM seront complétés par des produits alimentaires ou autres fournis par le HCR.

Méthodes de programmation

54. Pour maintenir l'état nutritionnel des réfugiés, le PAM doit être prêt à réaffecter avec souplesse les ressources pour venir en aide aux réfugiés rapatriés au Bhoutan ou réinstallés ailleurs, à mesure que des solutions durables du problème des réfugiés se dessineront.
55. Lorsque des solutions durables seront dégagées, un cadre de fourniture d'aide aux réfugiés sera mis en place avec le HCR, les partenaires d'exécution et les organismes gouvernementaux au Népal et au Bhoutan. Les ressources destinées à la présente IPSR pourront être réaffectées au rapatriement et à la réinstallation. Il ne sera pas nécessaire de disposer de ressources alimentaires supplémentaires si une aide au rapatriement doit être fournie pendant cette phase.

Évaluation des risques

56. Depuis 1999, l'aide alimentaire et l'aide non alimentaire ont été maintenues au niveau minimum compatible avec la sécurité. La population des camps ne présente pas de symptômes de suralimentation. Toute réduction du niveau de l'aide alimentaire serait préjudiciable à l'état nutritionnel des réfugiés dont les mécanismes de survie sont fortement



sollicités; l'insuffisance des ressources pour l'IPSR pourrait compromettre gravement l'état nutritionnel de ces réfugiés. Le gouvernement et les communautés locales ne sont pas en mesure de se substituer au PAM pour fournir des vivres.

57. Tout retard ultérieur dans l'identification de solutions durables pour les réfugiés de la part des Gouvernements du Népal et du Bhoutan pourrait décourager les donateurs de continuer de soutenir l'intervention.

Objectifs et buts

58. Les principaux objectifs sont les suivants:
- assurer aux réfugiés inscrits un accès régulier à une ration alimentaire de base;
 - contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des réfugiés les plus vulnérables au moyen de programmes d'alimentation complémentaire ciblés;
 - enfin, renforcer les mécanismes de survie et les capacités des réfugiés par des activités rémunératrices et d'autres activités comme la formation professionnelle et l'exploitation de jardins familiaux.

PLAN D'EXÉCUTION PAR COMPOSANTE

Principales composantes du Programme

⇒ *Distribution générale*

59. Les plans prévoient la fourniture d'une ration générale à 103 850 réfugiés inscrits. La distribution générale des produits alimentaires de base du PAM est assurée deux fois par mois par les réfugiés encadrés par les comités de gestion des camps et la Société népalaise de la Croix-Rouge.

TABLEAU 3: RATION ALIMENTAIRE GÉNÉRALE JOURNALIÈRE

Produit	Ration générale (grammes)	Kcal
Riz (étuvé)	410	1 476
Légumes secs (lentilles/pois chiches)	60	203
Huile végétale	25	221
Sucre	20	80
Sel (iodé)	7,5	-

60. Depuis octobre 2000, le tiers de la ration de lentilles a été remplacé par des pois chiches de façon à améliorer la valeur nutritionnelle de l'assortiment alimentaire.
61. La ration générale du PAM est complétée par une ration de légumes frais fournie par le HCR. En outre, le PAM a lancé en avril 1999 un projet de jardins familiaux qui fournit environ 100 kilogrammes de légumes par an à chaque ménage et intéresse 80 pour cent des familles de réfugiés.



⇒ **Programme d'alimentation complémentaire scolaire**

62. Conformément aux recommandations de la mission conjointe d'évaluation PAM/HCR de 2000, un programme d'alimentation complémentaire pour les enfants des écoles a été lancé en 2001 et couvre les enfants inscrits dans les écoles de CARITAS, de la maternelle à la classe 10, à l'exclusion des garderies, pendant la saison sèche.
63. Une ration quotidienne de 25 grammes de mélange blé/maïs-soja enrichi et de 7 grammes de sucre représentant 120 kilocalories est distribuée dans les écoles des camps pour combattre les carences en micronutriments et réduire l'incidence saisonnière de la perlèche.
64. La mission de 2002 a recommandé de poursuivre l'alimentation complémentaire scolaire pour 42 000 enfants en 2003–2004 sur la base des chiffres actuels d'inscriptions scolaires et de croissance démographique. Le HCR continuera de prendre en charge la fourniture d'articles non alimentaires et de kérosène.

⇒ **Programme d'alimentation complémentaire axé sur les centres de santé**

65. Ce programme couvre les enfants de 1 à 5 ans souffrant de malnutrition, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux et les personnes âgées malades. Une ration sèche préparée à l'avance de mélange blé/maïs-soja, sucre et huile végétale est distribuée une fois par semaine. Du lait écrémé en poudre fourni par le HCR est ajouté à cette ration dans le cas de 300-400 enfants atteints de malnutrition par mois. Les distributions sont accompagnées d'une éducation sanitaire.
66. La ration se compose de 10 grammes d'huile végétale, 80 grammes de mélange blé/maïs-soja et 15 grammes de sucre, pour les enfants atteints de malnutrition, 40 grammes de lait écrémé en poudre sont ajoutés au mélange. Tous les enfants âgés de 6 à 12 mois reçoivent des aliments complémentaires quel que soit leur état nutritionnel.
67. Les enfants atteints de malnutrition dont le rapport poids-taille est inférieur à 80 pour cent de la normale sont adressés aux dispensaires de santé maternelle et infantile pour y participer au programme d'alimentation complémentaire jusqu'à ce que le rapport poids-taille soit maintenu à 85 pour cent pendant un mois.
68. En 2001, 3 156 personnes par mois en moyenne, soit environ 3 pour cent de la population des camps ont reçu une aide; les femmes enceintes et les mères allaitantes représentaient 80 pour cent de l'effectif et les enfants atteints de malnutrition 10 pour cent du total. Au cours du premier semestre de 2002, 3 251 personnes en moyenne par mois ont été inscrites au programme d'alimentation complémentaire.
69. Pour tenir compte de la croissance démographique de 1,45 pour cent par an et ménager une marge de sécurité, on prévoit une alimentation complémentaire pour 3 500 bénéficiaires par mois pendant la période 2003-2004.

Activités complémentaires appuyées par le PAM

70. Depuis 1994, le PAM se procure des fonds en vendant des récipients à produits alimentaires vides. Au 31 août 2002, cette opération se traduisait par un solde de 196 526 dollars. En accord avec le gouvernement et avec le HCR, le PAM a utilisé les fonds ainsi obtenus pour créer des possibilités d'autonomie économique parmi les femmes et les réfugiés vulnérables. La poursuite des ventes de récipients vides fournira des fonds qui contribueront à financer ces activités, mais ce n'est pas là un moyen de financement sûr, car le marché est imprévisible.



71. Comme il est important d'encourager les réfugiés à accéder à l'autonomie, la mission de 2002 a recommandé de chercher à obtenir un financement direct pour ces activités, de façon à ce qu'elles soient moins tributaires des ventes de récipients vides. Étant donné qu'il est nécessaire de poursuivre ces activités et qu'il a été recommandé d'y inclure un plus grand nombre de membres de communautés locales, des fonds supplémentaires ont été inscrits au budget au titre des autres coûts d'opérations directs. Le montant de 85 000 dollars E.-U. demandé représente 50 pour cent de 170 000 dollars E.-U. nécessaires et le solde pourra être couvert par les recettes provenant des ventes.
72. Les activités complémentaires se sont développées au cours des dernières années. Le nombre de bénéficiaires participant aux activités lucratives, au projet de jardins familiaux et à la formation professionnelle a augmenté de 40 pour cent depuis 1999. La participation des familles à la culture des jardins familiaux et aux initiatives analogues s'est accrue de 70 pour cent. Les fonds disponibles pour appuyer ces activités provenant de la vente des récipients vides sont tombés de 200 000 dollars E.-U. en 1996 et 1997 à moins de 60 000 dollars E.-U. en 2002 (projection). Ce fléchissement est dû, par exemple, entre autres, à la préférence que les communautés manifestent désormais pour les récipients jetables en plastique pour conserver l'huile végétale et aux difficultés de transport liées aux problèmes de sécurité au Népal.
73. La mission a recommandé d'élargir encore les activités pour faire participer davantage de membres de communautés locales à la formation professionnelle et à l'exploitation des jardins familiaux. L'objectif principal consiste à renforcer les relations entre les réfugiés et les populations des environs des camps tout en améliorant les capacités des communautés locales.
74. Les principales activités complémentaires financées par ces fonds sont les activités lucratives de complément, la formation professionnelle et les jardins familiaux.
75. Les activités complémentaires peuvent permettre d'accroître les revenus des ménages et les possibilités d'emploi et d'augmenter la confiance en soi. Les familles de réfugiés les plus vulnérables, en particulier les femmes, sont sélectionnées en priorité.
76. Le règlement des camps interdit toute activité économique à l'extérieur. L'accord conclu par le PAM avec le gouvernement stipule que les activités complémentaires doivent se dérouler dans les camps et n'avoir aucune incidence sur les marchés locaux.
77. À la fin de la présente phase (juin 2003), 12 271 familles —soit 80 pour cent des familles vivant dans les camps— et 2 859 individus auront bénéficié des activités complémentaires appuyées par le PAM.

⇒ *Activités génératrices de revenus supplémentaires*

78. Le principal partenaire du PAM pour l'exécution de ces activités est le Forum des femmes réfugiées, organisation bénévole qui s'efforce d'améliorer la condition sociale des femmes; entre 2000 et le milieu de l'année 2002, 133 réfugiés ont reçu des fonds par l'intermédiaire du Forum pour lancer des activités comme la vente de légumes, la fabrication de gâteaux, la préparation d'épices, la fabrication de bougies, la confection de sièges en bambou et la réparation de bicyclettes et de montres.

⇒ *Formation professionnelle*

79. CARITAS exécute ce programme depuis le début de 1998; 75 pour cent des élèves sont des réfugiés et 25 pour cent des membres des communautés locales. Conformément aux recommandations, la proportion de participants locaux sera portée à 50 pour cent grâce à



l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Les élèves ayant quitté l'école qui viennent de familles indigentes sont recrutés en priorité pour les stages sur la base des critères de CARITAS et du PAM. Quatre cycles de formation ont été organisés dans divers domaines: soudure, installation de l'électricité dans les habitations, entretien du matériel électronique, menuiserie, établissement de patrons, cosmétique et mécanique des véhicules.

80. La collaboration entre réfugiés et bénéficiaires locaux a contribué à favoriser la compréhension mutuelle et à améliorer les relations.
81. En janvier 2002, un bureau indépendant a effectué une enquête sur le programme de formation professionnelle. L'enquête a reconnu l'utilité du programme, mais a noté que les restrictions imposées aux activités économiques à l'extérieur des camps laissent aux réfugiés moins de chances de trouver un emploi ou de gagner un salaire normal qu'aux habitants de la zone. Les activités complémentaires peuvent certes accroître les revenus des ménages, mais surtout elles renforcent la confiance en soi des réfugiés, leur santé mentale et leur bien-être et elles leur donneront davantage de possibilités de trouver un emploi lorsqu'ils cesseront d'avoir le statut de réfugiés.
82. Le cycle en cours concerne 234 stagiaires. La participation des femmes a varié de 24 à 35 pour cent du total. On s'efforce d'attirer les femmes vers des carrières non traditionnelles comme la soudure et d'organiser davantage de stages susceptibles de les intéresser. Le budget de la troisième phase atteint près du double des dépenses effectuées pendant le premier cycle et le nombre de participants a augmenté de 20 pour cent.
83. D'après les statistiques ventilées par sexe, plus de 50 pour cent des individus bénéficiaires depuis 1994 ont été des femmes. Selon l'activité, la participation des femmes a varié de 24 à 100 pour cent.

⇒ **Jardins familiaux**

84. Un projet de jardins familiaux a été lancé en 1999 pour permettre aux ménages d'avoir plus largement accès aux aliments riches en micronutriments en cultivant des légumes. L'enquête annuelle sur la nutrition de l'AMDA pour 2002 a montré que les taux de malnutrition et de perleche sont légèrement moins élevés chez les enfants des familles disposant d'un jardin familial.
85. Les participants sont sélectionnés dans les familles les plus vulnérables, des groupes d'usagers sont constitués et une formation à la production de fruits et de légumes pendant toute l'année est organisée. Des ateliers sont consacrés à la préparation de compost, à la lutte contre les ravageurs et à l'initiation à la nutrition.
86. À la fin de 2001, 12 271 familles auront bénéficié de cette activité, soit 80 pour cent des familles vivant dans les camps.
87. La culture des jardins familiaux est un bon moyen de disposer d'aliments plus variés. On distribue principalement des variétés de légumes verts à grandes feuilles riches en vitamines. Les pépinières installées dans les camps fournissent des boutures et des semences.
88. Les jardins familiaux fournissent 100–150 kilogrammes supplémentaires de légumes par ménage et par an. Toutefois, les réfugiés ne disposent que de terres limitées pour produire de la nourriture.

Bénéficiaires

89. Cette phase couvre environ 103 850 réfugiés bhoutanais inscrits; cette estimation est fondée sur l'effectif de 101 617 réfugiés inscrits en juin 2002 et sur un taux de croissance



annuel de 1,45 pour cent. La répartition par sexe —51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes— reste la même qu'en 2001, tandis que le taux de croissance démographique reste nettement inférieur à ceux du Népal (2,4 pour cent) et du Bhoutan (2,6 pour cent) grâce au succès de la planification familiale dans les camps. Les familles comptent en moyenne six personnes et 41 pour cent de la population ont moins de 17 ans.

90. Lorsque que des solutions durables auront été trouvées, les réfugiés continueront de recevoir une aide alimentaire appropriée jusqu'à leur réinstallation. Il est donc peu probable que le nombre de bénéficiaires diminue notablement au cours de la présente phase.

Choix des activités

91. La gamme limitée d'activités prévue dans le cadre de l'IPSR est conçue pour maintenir un état nutritionnel acceptable chez les réfugiés grâce à la distribution de rations générales et de rations complémentaires. L'alimentation complémentaire dans les écoles a pour objectif d'éviter les carences en micronutriments pendant la saison sèche lorsque les approvisionnements en fruits et légumes sont limités. La ration complémentaire fournie aux bénéficiaires sélectionnés par les services de santé des camps est destinée aux personnes atteintes de malnutrition ou à celles dont les besoins nutritionnels sont plus élevés.
92. Les activités complémentaires financées par la vente de récipients vides sont choisies de façon à promouvoir l'autonomie, créer des revenus et améliorer les qualifications des réfugiés pour préparer leur avenir.

Mécanisme d'approbation des activités

93. Les activités relatives aux distributions alimentaires générales et complémentaires sont recommandées par la mission de 2002 et approuvées selon les procédures habituelles du PAM.
94. Les activités complémentaires financées par la vente de récipients vides ou par des fonds affectés directement à cette fin sont proposées par les réfugiés et approuvées par le PAM avec l'accord des comités de gestion des camps et des autorités népalaises au niveau des districts.

Dispositions institutionnelles et sélection des partenaires

- Le PAM et le HCR financent quatre organisations non gouvernementales (ONG) qui sont chargées de distribution des vivres et des activités spécialisées dans les camps.
- La Société népalaise de la Croix Rouge (SNCR) dirige la distribution des vivres et des articles non alimentaires et assure les services d'ambulance et de lutte contre l'incendie.
- Les services de santé de base (promotion, prévention et traitement) sont confiés à l'AMDA qui se charge du suivi sanitaire de la santé des réfugiés et des comptes rendus à ce sujet. L'AMDA gère l'hôpital de premier accueil des malades et fournit des services de secours d'urgence aux réfugiés et aux populations locales.
- La FLM entretient les habitations des réfugiés et les infrastructures des camps et s'occupe de l'hygiène et de la lutte contre les vecteurs de maladies avec une équipe de réfugiés.



- CARITAS se charge de l'éducation dans les camps, de la classe maternelle à la classe 10, ainsi que d'un programme pour les handicapés et de garderies.
- CARITAS, la SNCR et la FLM servent de partenaires d'exécution pour les activités complémentaires soutenues par le PAM.

Renforcement des capacités

95. Le bon rendement et l'efficacité de l'intervention sont dus en grande partie à l'esprit de participation et à la collaboration étroite entre les institutions des Nations Unies et les ONG partenaires; les réfugiés participent à toutes les activités des camps dont les mécanismes de gestion sont solidement organisés.
96. Ainsi, le Forum des femmes réfugiées créé pendant les premières années 90 est aujourd'hui une organisation de volontaires comptant plus de 2 000 membres qui ont contribué à répondre aux besoins des femmes grâce à la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, l'alphabétisation et la formation professionnelle, les activités lucratives et la promotion de la participation aux responsabilités.
97. Le degré élevé d'organisation et d'instruction atteint par de nombreux réfugiés, notamment ceux des jeunes générations, leur permettra d'organiser leur vie sociale et économique lorsqu'ils quitteront les camps.

Logistique

⇒ Acquisition et livraison de produits alimentaires

98. Depuis 1992, le PAM se procure la plupart des produits alimentaires sur place ou dans la région, ce qui permet de bénéficier de livraisons rapides et régulières et favorise la production et le commerce locaux.
99. Les achats locaux permettent de réduire au minimum les frais de transport. Le coût des produits achetés sur place comprend le transport jusqu'aux points de livraison avancés dans les camps; les contributions en nature arrivent à Calcutta, principal point d'entrée pour l'est du Népal et entraînent donc des frais de transport extérieur et terrestre.
100. Sous réserve de la disponibilité de contributions en espèces, les achats locaux continueront d'avoir la priorité pour des raisons d'efficacité, à condition toutefois que les marchés locaux puissent fournir les quantités et assurer la qualité requise.
101. Il pourra cependant être nécessaire d'avoir recours aux contributions en nature, faute de liquidités; des plans sont mis en place pour acheminer les produits par Calcutta, le cas échéant.
102. Les fournisseurs livrent directement les produits aux entrepôts de la Société népalaise de la Croix-Rouge dans les camps; la Société se charge alors de l'entreposage et de la manutention et surveille la distribution.

⇒ Distribution au niveau des camps

103. La mission de 2002 a noté que la livraison des produits alimentaires et leur distribution finale étaient toujours gérées avec efficacité, qu'il s'agisse d'opérations générales ou d'opérations ciblées. La comptabilité, l'enregistrement et l'établissement des rapports sont convenablement assurés par les ONG chargées de l'exécution.
104. Chaque camp se compose de secteurs — quatre dans les petits camps et jusqu'à 12 dans les grands— divisés en sous-secteurs regroupant chacun 80 à 110 familles, soit



environ 500 personnes. Chacun des secteurs et des sous-secteurs a des représentants qui sont encadrés par le comité de gestion du camp. Le sous-secteur sert d'unité pour la distribution de l'aide alimentaire et autre. Les chefs de sous-secteur et leurs assistants sont élus sous la surveillance de fonctionnaires de l'unité de coordination pour les réfugiés/Ministère des affaires intérieures; ils sont responsables de la distribution des rations alimentaires et des articles non alimentaires aux familles de leur sous-secteur.

105. Une enquête sur la collecte des rations qui a eu lieu en juillet et août 2002 dans les sept camps existants, a touché 2 508 familles représentant 16 529 réfugiés pour savoir quel membre de la famille venait habituellement chercher les rations. Dans 51 pour cent des cas, il s'agissait de femmes; dans 48 pour cent, les femmes aidaient à décharger les vivres, à les transférer dans les centres de distribution et à les distribuer.
106. Pour le programme d'alimentation complémentaire, des rations déjà mélangées de sucre et d'huile végétale sont préparées par l'AMDA dans les centres de santé des camps puis distribuées sous forme de rations sèches à emporter à la maison. En ce qui concerne le programme axé sur les écoles, une boisson à base de mélange blé/maïs-soja et de sucre est distribuée aux enfants.

Suivi et évaluation

107. La livraison des produits aux camps est contrôlée par le système d'achats et de logistique du PAM. Les livraisons sont suivies par des surveillants désignés par le PAM, la Société népalaise de la Croix-Rouge (SNCR), les agents de terrain du PAM et les réfugiés eux-mêmes.
108. Pour les livraisons de produits alimentaires et d'articles non alimentaires, la SNCR publie un rapport de situation mensuel indiquant le nombre de réfugiés bénéficiaires, les distributions de produits alimentaires et autres, les pénuries de produits et les stocks disponibles dans chaque entrepôt.
109. Le suivi de l'assortiment alimentaire de la ration générale et des légumes frais est organisé dans tous les camps depuis février 2000, afin d'assurer l'équité et la transparence des distributions et de remplir convenablement les obligations réditionnelles.
110. Le suivi de l'assortiment alimentaire est assuré par des contrôleurs encadrés par un contrôleur de la nutrition de l'AMDA et la SNCR. Lors de chaque distribution, une famille par sous-secteur est soumise à un contrôle. La mission a recommandé de porter à trois familles l'échantillon par sous-secteur contrôlé, afin d'obtenir des résultats plus fiables.
111. L'AMDA établit un rapport mensuel sur la situation sanitaire et nutritionnelle qui indique les taux de morbidité et de mortalité, l'état nutritionnel des enfants âgés de moins de 5 ans, le recours aux services de planification familiale et les distributions alimentaires complémentaires. Une enquête concernant l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est effectuée tous les ans sur un échantillon représentant tous les camps.
112. Des données détaillées et ventilées par sexe, sur la population des camps sont régulièrement tenues à jour par le HCR.
113. On trouvera à l'annexe III les indicateurs de performance qui sont suivis régulièrement pour chacun des objectifs du projet.



Mesures de sécurité

114. L'Unité de coordination pour les réfugiés placée sous la présidence du fonctionnaire responsable de district de Jhapa assure l'administration des camps, veille au respect de la loi et de l'ordre, affecte les superviseurs et les unités de police et assure, en liaison avec le HCR, l'inscription et le triage des nouveaux arrivants.
115. Le fonctionnaire responsable de district de Jhapa, le HCR et le PAM tiennent des réunions mensuelles sur la sécurité pour se préparer à faire face aux menaces liées à l'insurrection maoïste. Les membres des comités des camps sont consultés régulièrement et toutes les parties se tiennent régulièrement en contact par radio ou par téléphone.

Stratégies de retrait

116. Dans le cadre du comité conjoint établi au niveau ministériel, 11 séries d'entretiens ont eu lieu entre les gouvernements du Népal et du Bhoutan de 1992 à 2001. La recherche d'une solution à la crise des réfugiés repose actuellement sur un processus bilatéral, étant entendu que le HCR doit servir de conseiller technique et de facilitateur. Les perspectives de succès sont limitées dans le climat politique actuel.
117. Le PAM tient régulièrement des réunions avec le gouvernement, le HCR et les donateurs pour promouvoir des solutions durables.

Mécanisme d'intervention d'urgence

118. Pendant cette phase de l'IPSR, et sous réserve de progrès politiques, des plans de rapatriement et de réinstallation pourraient être établis, notamment pour organiser l'accueil et la réintégration des réfugiés rentrant dans leur pays et le sort des réfugiés dont le rapatriement n'est pas autorisé. Les bureaux du PAM au Bhoutan et au Népal prépareront, en concertation avec le HCR, des plans d'intervention d'urgence en vue de fournir une aide alimentaire aux rapatriés selon les besoins. Vu la situation politique actuelle, le PAM n'a aucune raison de penser que le rapatriement ou la réinstallation des réfugiés aura lieu prochainement.
119. En cas de réinstallation ou de réintégration, les produits alimentaires engagés pour l'IPSR seraient réaffectés à l'aide des réfugiés dans leur nouvelle situation. La livraison de cette aide sera mise au point avec le HCR lorsque le nombre de réfugiés rentrant au Bhoutan et de réfugiés à installer ailleurs sera connu et que le calendrier des opérations se précisera.

PROPOSITION DE BUDGET ET BESOINS DE RESSOURCES

120. Afin de limiter les coûts au minimum, le PAM achète les produits par l'intermédiaire de fournisseurs locaux, à condition de disposer des ressources voulues. Cette solution est plus rationnelle financièrement que le recours aux contributions en nature. Les achats de produits sur place favorisent l'activité économique locale et offrent une marge de souplesse plus large du point de vue des disponibilités et de la gestion.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

121. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites du budget présenté aux annexes I et II ci-après.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonnes	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produit ¹			
– Riz	15 541	226,39	3 518 32
– Légumes secs	2 274	441,60	1 004 19
– Huile végétale	960	680,20	652 99
– Mélange blé/soja	184	370,00	68 08
– Sucre	800	360,00	288 00
– Sel iodé	285	90,00	25 65
Total, produits	20 044		5 557 24
Transport extérieur		27,17	544 64
Transport terrestre			981 755
Total partiel, TIEM			200 841
Total, TTEM		59,00	1 182 596
Autres coûts opérationnels directs			85 000
Total, coûts opérationnels directs			7 369 485
B. Coûts d'appui directs (voir Annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs		32,27	646 800
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent des coûts directs totaux)			
			625 270
COÛTS TOTAUX POUR LE PAM			8 641 556

¹ Il s'agit là d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets appuyés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur du pays bénéficiaire.



ANNEXE II**APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (en dollars)**

Dépenses de personnel	
Administrateurs internationaux	225 300
Administrateurs nationaux	16 000
Personnel national des services généraux	150 000
Personnel temporaire	0
Heures supplémentaires	0
Consultants internationaux	25 000
Volontaires des Nations Unies (nationaux)	10 000
Frais de voyage officiel du personnel	40 000
Formation et perfectionnement du personnel	8 000
Total partiel	474 300
Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes	
Location des locaux	4 000
Services collectifs	8 000
Fournitures de bureau	14 000
Communication et services TI	30 000
Assurance	3 000
Réparation et entretien du matériel	6 000
Coûts d'entretien et d'exploitation des véhicules	25 000
Autres dépenses de bureau	10 000
Total partiel	100 000
Équipement et autres frais fixes	
Mobilier, outils et équipements	5 000
Véhicules	32 000
Matériel TC/TI	35 500
Total partiel	72 500
TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	646 800



IPSR NÉPAL 10058.2: INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif	Principaux indicateurs	Rapport	
Assurer à tous les réfugiés inscrits l'accès régulier à une ration de base	Nombre de rations individuelles collectées (rations de base) par camp et par quinzaine	Rapport mensuel du PAM sur la disponibilité de produits alimentaires (FASREP)	
	Quantité de produits alimentaires de base distribuée par camp et par quinzaine	Rapport de situation bimensuel du PAM (SITREP)	
	Quantité hebdomadaire de légumes frais distribuée, par camp	Rapport de situation mensuel de la SNCR	
	Taille de la ration	Rapport mensuel sur le suivi de l'assortiment alimentaire	
	Stocks de produits alimentaires disponibles		
	Stocks de récipients vides disponibles (à vendre aux enchères)		
	Quantités de produits alimentaires et d'articles non alimentaires livrées aux camps (HCR)		
	Pertes post-c.a.f.		
Contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des personnes les plus vulnérables au moyen de programmes d'alimentation complémentaire ciblés	Taux de mortalité maternelle	Rapport mensuel sur la situation sanitaire et nutritionnelle, AMDA	
	Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans	Rapport de l'enquête nutritionnelle annuelle, AMDA	
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans		
	Taux de mortalité infantile	Enquêtes et études <i>ad hoc</i>	
	Taux de mortalité brut		
	Taux de natalité brut		
	Incidence des maladies		
	Nombre et catégorie de bénéficiaires du programme d'alimentation complémentaire	Rapport de situation mensuel du PAM (FASREP)	
	Nombre de réfugiés recevant des vivres par quinzaine et par camp (programmes d'alimentation complémentaire)	Rapport de situation bimensuel du PAM (SITREP)	
	Volume de produits distribués au titre des programmes d'alimentation complémentaire, par quinzaine et par camp	Rapport mensuel de la SNCR	

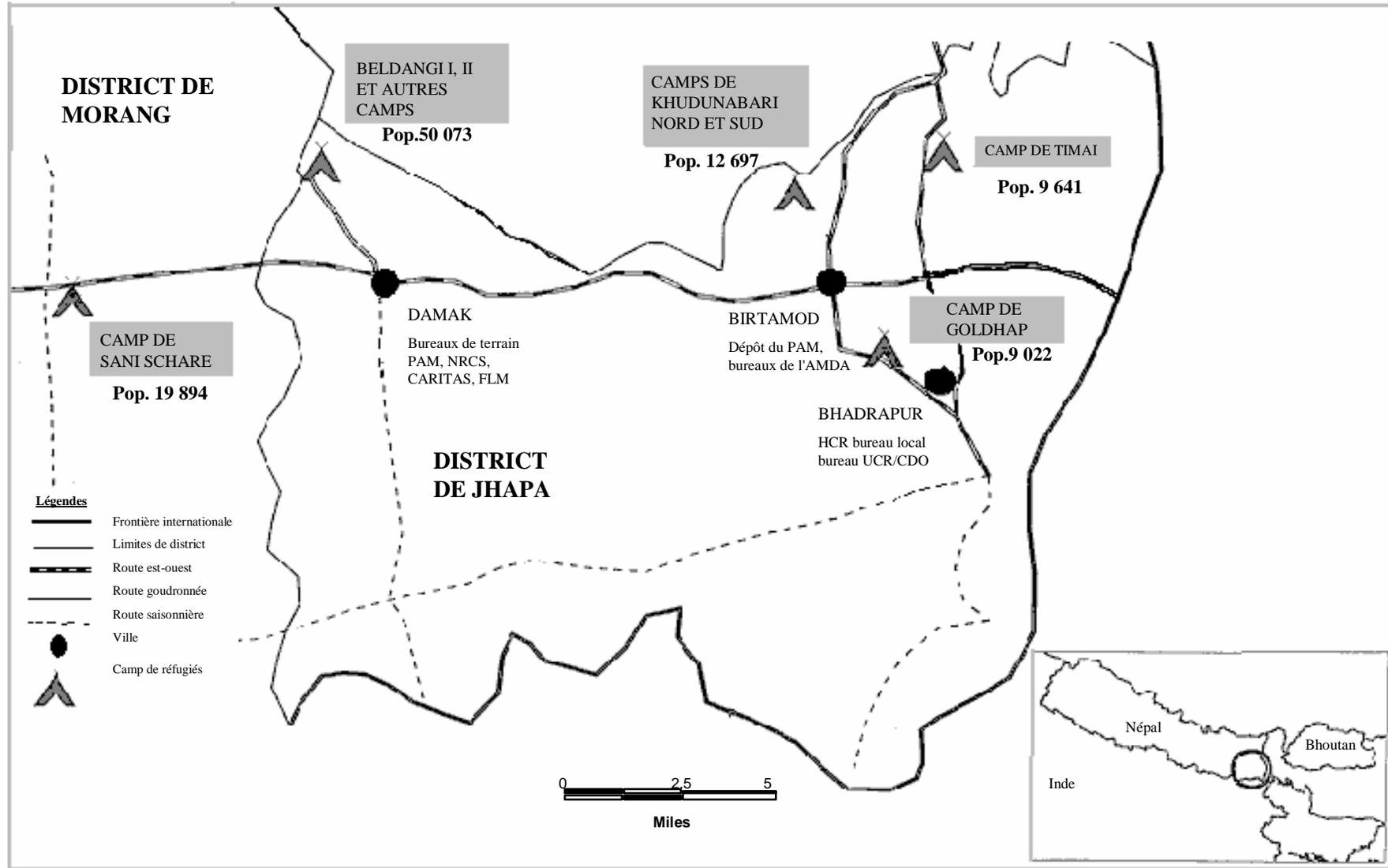


IPSR NÉPAL 10058.2: INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif	Principaux indicateurs	Rapport
Renforcer les mécanismes de survie et améliorer les compétences par des activités lucratives et d'autres activités supplémentaires	Nombre total de bénéficiaires des activités lucratives supplémentaires	Compte rendu mensuel du Forum des femmes réfugiées
	Nombre de bénéficiaires de ces activités ventilé par sexe	Rapport d'achèvement de projet du Forum des femmes réfugiées
	Qualifications acquises après la participation aux activités lucratives supplémentaires	
	Revenu gagné après la participation aux activités lucratives supplémentaires	
	Taux d'achèvement de la formation professionnelle	Compte rendu mensuel de CARITAS
	Taux d'achèvement de la formation professionnelle, par sexe	Rapport de situation à mi-parcours de CARITAS
	Qualifications acquises après la participation à la formation professionnelle	Rapport d'achèvement de projet de CARITAS
	Nombre total de bénéficiaires du projet de jardins familiaux	Compte rendu mensuel SNCR/FLM
	Production des jardins familiaux des ménages	Rapport de suivi saisonnier SNCR /FLM
	Type de légumes cultivés pendant la participation au projet de jardins familiaux	Rapport de situation à mi- parcours SNCR /FLM Rapport final SNCR /FLM



IPSR 10058.2 - "Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal" EMPLACEMENT DES CAMPS DE RÉFUGIÉS DANS LES DISTRICTS DE MORANG ET DE JHAPA, À L'EST DU NÉPAL, ET EFFECTIF DES RÉFUGIÉS INSCRITS AU MOIS DE MAI 2002: 101 327



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AMDA	Association des médecins d'Asie
BHA	Association bhoutanaise pour la santé
FLM	Fédération luthérienne mondiale
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAARP	Programme de restauration des secteurs de concentration des réfugiés
SNCR	Société népalaise de la Croix-Rouge

